

CCAS d'ARCAMBAL : PV du CA du 6 juin 2016

Le Président ouvre la séance en faisant part des démissions de Marie-Claude PAUL et de Betty FAURE de leur fonction de membre du conseil d'administration du CCAS d'Arcambal. Il pose la question de savoir si ces deux départs doivent être remplacés afin de respecter la parité entre membres du conseil municipal et membres non élus.

1. Approbation du PV du CA du 16 mars 2016

C. DUPIN demande si la différence de voix lors de votes est liée à l'absence du Président du CA lors des votes des comptes administratifs.

Le Président répond qu'en effet il n'a pas pris part aux votes conformément à la réglementation.

Le PV du CA du 16 mars 2016 est approuvé à l'unanimité : 12 voix.

2. Budget 2016

GDELLEUR présente le budget 2016 après notification de la tarification arrêtée par le Département du Lot et en explique les principales modifications qui ont dû être faites par rapport à la proposition de budget adopté en octobre. Il indique que les crédits de personnel seront augmentés à due concurrence du montant des indemnités journalières encaissées, cela dans le but de pouvoir payer le personnel de remplacement.

Les charges de structures quant à elles n'ont pas été modifiées par le Conseil départemental.

La reprise du déficit de la section dépendance a été augmentée de 1.253,58 €.

Ce budget est basé sur un taux d'occupation réaliste.

Enfin il précise que les nouveaux tarifs ont pris effet à compter du 1^{er} juin 2016.

F.FAGUET ne remet pas en cause la justesse des opérations mentionnées dans la délibération mais trouve ce document peu lisible et il demande si les autres conseillers l'ont compris.

Les conseillers à l'unanimité indiquent qu'en effet ce document leur est incompréhensible.

F.FAGUET indique que, si l'on souhaite que les conseillers s'investissent dans le fonctionnement de la structure, il faut qu'ils puissent comprendre les documents qu'on leur demande d'approuver. Il demande donc qu'à l'avenir ces documents soient présentés autrement afin d'en faciliter la compréhension.

Le Président soumet au vote le budget 2016

Pour : 12 voix Abstention : 1 voix car la personne est arrivé au cours du débat.

3. Décision modificative n°1

GDELLEUR présente la décision modificative et s'excuse pour deux petites erreurs de plume qui se sont glissées dans les chiffres.

Le Président attire l'attention du conseil sur les crédits budgétaires inscrits en section d'investissement et indique que cette modification fait suite à l'obligation d'installer un groupe électrogène plus puissant. En effet le bureau de contrôle a invalidé l'analyse faite par le bureau d'étude en concluant à la nécessité d'acheter un matériel plus puissant.

Cela se traduit par un surcoût mais qui maintient l'opération en deçà des seuils légaux de la commande publique. Si l'on lance un nouvel appel d'offres le retard pris sera encore plus important.

Le Président soumet ensuite au vote la décision modificative n°1/2016

Adoptée à l'unanimité.

Le Président soumet au vote l'acquisition d'un groupe électrogène plus puissant

Adoptée à l'unanimité.

4. Ouverture de deux postes d'auxiliaire de soin territorial principal de 2ème classe

GDELLEUR indique que ces ouvertures sont nécessaires pour accorder deux avancements de grades.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

A. Adhésion de l'EHPAD au GHT du Lot

Le Président donne lecture d'un courrier reçu du directeur de l'hôpital de Cahors demandant à l'EHPAD d'Arcambal de se prononcer sur l'adhésion au GHT du Lot.

F. OLIVIER explique que le Lot est particulièrement en retard et qu'une décision aurait dû être prise depuis longtemps si des considérations politiques ne s'étaient pas insinuées dans ce dossier. Elle explique ce qu'est un GHT. Il s'agit de mutualiser des moyens et des compétences dans l'intérêt du patient en le replaçant au centre du parcours de soin.

S.OUSMER souhaite savoir si cela aura une incidence financière.

F. OLIVIER répond que non.

M. TEULIERES dit craindre une déshumanisation des relations patients/corps médical.

F.OLIVIER répond que dans l'idéal cela ne doit pas être le cas, le patient étant toujours libre de choisir le lieu où il souhaite se faire soigner.

Pour A.GENEVRIERES la participation financière se fera au travers de l'acquisition de matériel plus performant. Il indique d'ailleurs que ces mutualisations aurait dû avoir lieu depuis bien longtemps ce qui aurait permis d'économiser de l'argent. Il demande qui porte le GHT.

F.OLIVIER indique qu'effectivement il y aura un portage du GHT par une structure mais qu'à l'heure actuelle elle n'en sait guère plus. Pour elle il y a tout intérêt à adhérer au GHT du Lot sinon avec qui pourrons-nous nous associer en cas de refus. Par ailleurs, elle ne voit pas de risque de perte de résidents étant donné qu'ils n'auront plus à se déplacer, au contraire se sont les soignants qui se déplaceront.

A.BELTZER précise qu'il y a tout intérêt à s'investir dans les groupes de travail.

S. OUSMER souhaite savoir si des aides seront versées pour aider à l'équipement.

F. OLIVIER indique que cette décision appartient à l'ARS.

GDELLEUR indique craindre une gestion centralisée des EHPAD.

F. OIVIER indique qu'effectivement ce sera le cas pour les établissements hospitaliers, cependant elle ignore ce qui sera décidé pour les EHPAD.

Pour A.GENEVRIERES les structures hospitalières et para-hospitalières doivent évoluer.

C.CHEVRIAU souhaite connaître le point de vue du Directeur de l'EHPAD sur la question de l'adhésion au GHT.

GDELLEUR est dubitatif sur l'emballage à mettre en œuvre ce texte. Il indique que l'association des directeurs n'a émis aucun avis sur la question.

A.BELTZER souhaite savoir ce qu'il se passera en cas de refus d'adhérer au GHT.

Le Président répond que l'on restera dans la situation actuelle.

F.OLIVIER rappelle que pour elle il n'y a aucune objection à adhérer au GHT.

A.BELTZER indique qu'il existe une objection qui est le coût du matériel que l'EHPAD devra acheter.

Le Président y voit deux avantages le premier une meilleure prise en charge du patient et le second une meilleure mutualisation des moyens gage d'économies.

Le Président soumet la proposition d'adhésion au vote.

Pour : 10 voix Abstention : 3 voix par manque d'informations suffisantes.

Le Président indique qu'il répondra favorablement à la demande d'adhésion sous réserve de la lecture définitive des statuts.

B. Situation des effectifs

Le Président fait part du départ de l'infirmière coordinatrice pour raisons familiales. Cette dernière est toutefois déjà remplacée. Deux autres postes d'infirmières sont actuellement vacants.

M. CABESSUT souhaite savoir à quel niveau se situe l'absentéisme.

G.DELLEUR indique que les effectifs des aides-soignantes sont stables.

Les deux personnes qui étaient en CLM ont été reconnues inaptes et placés en retraite.

Côté hôtellerie aucun arrêt n'est à déplorer.

M.CABESSUT souhaite savoir où en est la demande d'affectation à temps complet du directeur sur l'EHPAD d'Arcambal.

G.DELLEUR indique qu'il prendra ses "nouvelles" fonctions à temps complet à partir du 18 juillet.

Le Président rappelle l'historique du dossier et précise que le Conseil départemental a donné son accord pour que M. DELLEUR occupe les fonctions de Directeur de l'EHPAD d'Arcambal à temps complet par courrier du 12 avril 2016.

G.DELLEUR précise qu'une gestion intérimaire devait être mise en place entre les EHPAD de Catus et de St Germain de Bel-Air. Suite à une incompréhension, le CA de l'EHPAD de Catus a refusé cet intérim. Le CA de l'EHPAD de St Germain souhaiterait lui aussi pouvoir disposer d'un directeur à temps complet, ce qui pourrait être possible après une réorganisation d'effectif en interne.

C. Prolongation du prêt CDC

Le Président indique avoir répondu favorablement à la demande de renégociation du prêt souscrit par Polygone pour la construction de l'EHPAD auprès de la CDC. L'économie annuelle s'élèvera à 37.000 € environ. Par ailleurs cette proposition n'empêche pas la possibilité de racheter les murs.

D. Demande d'admission à l'EHPAD

M.CABESSUT indique qu'une de ses connaissances va déposer un dossier d'admission à l'EHPAD, mais cette personne n'est pas disposée à y rentrer tout de suite. Il souhaite donc savoir si la demande restera toutefois d'actualité en cas de refus de rentrer dans l'établissement dès qu'une place sera proposée.

G.DELLEUR répond que oui.

E. Situation d'un résident

S.OUSMER fait état que des membres du personnel s'occuperaient mal d'un résident.

G.DELLEUR souhaite savoir de qui il s'agit pour mettre fin à cette situation.

F. Participation de 5€ au repas des aînés

Le Président rappelle la proposition faite lors du dernier CA, à savoir de demander une participation de 5,00 € aux personnes invitées au repas des aînés.

C.WAY indique qu'il conviendra de communiquer à ce sujet.

Le Président demande que cela figure dans le prochain bulletin municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A.BELTZER indique qu'elle effectue un remplacement d'un mois à l'EHPAD d'Arcambal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.